

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5761>



Tables d'extension

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2019 -



Publication date: mercredi 20 mars 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Tables d'extension

Les personnels qui n'ont pu être nommés à partir des vœux qu'ils ont émis :

- Restent sur leur poste d'origine s'ils sont déjà titulaire d'un poste fixe en établissement ou en ZR.
- sont traités selon la procédure dite d'"extension" s'il ne sont pas titulaires d'un poste pour l'an prochain en début de mouvement (Entrant à l'inter, stagiaire, ou victime d'une mesure de carte scolaire).

La procédure dite d'extension des vœux, se fait en examinant successivement les départements puis les zones de remplacement dans l'ordre suivant :

Si vous avez formulé votre premier vœu en	TABLE D'EXTENSION Le logiciel cherche un poste dans l'ordre suivant :	
	D'abord sur poste fixe	Puis sur poste de TZR
COTE D'OR	1) 21 – 71 – 89 – 58	2) ZR21 - ZR71 - ZR89 - ZR58
NIEVRE	1) 58 – 71 – 89 – 21	2) ZR58 - ZR71 - ZR89 - ZR21
SAONE ET LOIRE	1) 71 – 21 – 58 – 89	2) ZR71 - ZR21 - ZR58 - ZR89
YONNE	1) 89 – 21 – 58 – 71	2) ZR89 - ZR21 - ZR58 - ZR71